

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



14190011

Tribunal de Commerce

08 OCT. 2014

CHARLEROI
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/10/2014 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0.442.896.555

Dénomination

(en entier) : **DELTENRE & CO**

(en abrégé) :

Forme juridique : SOCIETE ANONYME

 Siège : ALLEE CENTRALE 60 - ZONING INDUSTRIEL A 6040 JUMET
 (adresse complète)

**Objet(s) de l'acte : RENOUELEMENT DES MANDATS - RATIFICATION DES ACTES -
DECHARGE - POUVOIRS**

Extrait du Procès Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 02/06/2014

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée a décidé :

 de renouveler à compter de ce jour et pour une durée de six ans
 le mandat des administrateurs suivants :

- La S.A. O.K & Co (0892.872.528), domiciliée à 6120 Nalines, rue de Châtelet 168
- Monsieur HOCQUET David, domicilié à 6120 Nalines, rue de Châtelet, 168
- Monsieur WILLOX Paul, domicilié à 1970 WEZEMBEEK-OPPEM, rue Louis
Marcelis 60
- La S.A. IMMOBILIERE DES TANNEURS (0438.212.346), rue des chênes 3 à 6120
Nalines

Lesquels ont accepté chacun le mandat conféré

Les mandats seront rémunérés.

La représentation de la société sera exercée conformément à l'article 16 des statuts.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée a décidé de ratifier tous les actes accomplis à ce jour en qualité d'administrateur ou d'administrateur délégué par Monsieur WILLOCX Paul, Monsieur HOCQUET David, la SA O.K. & Co sa et la SA IMMOBILIERE DES TANNEURS après l'expiration de leur mandat dont question et pour le surplus, pour autant que de besoin, leur donne décharge

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale a conféré tous pouvoirs au nouveau conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Et à l'instant, le conseil d'administration étant constitué, celui-ci déclare se réunir valablement pour décider à l'unanimité

1/ de nommer au poste de président du conseil d'administration, Monsieur HOCQUET David, prénommé. Ce mandat est rémunéré

2/ de procéder à la nomination des administrateurs-délégués.

A l'unanimité, le conseil décide d'appeler à cette fonction, Monsieur HOCQUET David et la SA O.K. & Co, prénommés ci avant et qui acceptent.

Les administrateurs délégués sont chargés de la gestion journalière de la société et de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion. Ils peuvent agir ensemble ou séparément.

Le mandat de Monsieur HOCQUET David est rémunéré et le mandat de la SA O.K & Co est rémunéré

3/ de désigner en application de l'article 61, §2 du code des sociétés, la personne qui exercera la fonction de représentant permanent au sein de la société.

A l'unanimité, le conseil décide d'appeler à cette fonction, Monsieur HOCQUET David, prénommé.

SA OK & Co, Administrateur Délégué
représentée par Monsieur Michel Hocquet.